SAMEDI 4 SEPTEMBRE 1943
43e ANNEE
N° 65

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes .	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

Vertus civiques

Les paroles que prononce publiquement le Maréchal, Chef de l'Etat, ne sont jamais conventionnelles. Elles expriment toujours une de ces vérités que les circonstances rendent primordiales et sur lesquelles nous devons tous réfléchir.

A l'occasion du 3e anniversaire de la fondation de la Légion française des Combattants, le chef de l'Etat a fait entendre une allocution qui n'était pas seulement destinée aux légionnaires qui l'écoutaient, mais à tous les Français.

Il est donc bon que nous en soulignions les parties essentielles et que nous nous pénétrions de la portée qu'elles ont aujourd'hui.

« *Serrez-vous étroitement autour de votre Chef, ensemble nous sauverons la France* » : telle est la conclusion que le Maréchal a donnée à son profond message, telle est la directive impérieuse dont doit s'inspirer toute notre conduite.

« *Méditons sur les causes de notre malheur pour éviter le retour à des formules dont vous savez bien que, cette fois, elles conduiraient la France à sa ruine définitive.* »

Nul ne doute que ces « formules » qui venaient d'être évoquées par le Maréchal, sont celles qui nous ont conduits à la guerre et qui, auparavant, avaient suscité le désordre dans la Nation.

« *Les circonstances, aujourd'hui, exigent l'obéissance et l'union de tous les Français. Ceux qui, par calcul, par ambition ou par incompréhension ne veulent pas respecter les ordres que je donne, trahissent leur Patrie... Continuez à donner l'exemple des vertus civiques que vous avez si courageusement pratiquées jusqu'ici.*

L'exhortation du Maréchal nous touche tous, et elle nous touche à la fois au cœur et à l'esprit. Car ce n'est pas seulement par sentiment que nous restons fidèles au Maréchal, Chef de l'Etat, et au gouvernement qu'il a constitué, c'est aussi parce que l'intelligence de la situation nous le commande.

Groupons-nous tous autour du Chef, comme il nous y engage, et, derrière lui, avec lui, nous sauverons la France.

Le Maréchal rend hommage à des assistantes sociales du Secours national

A l'issue de sa visite au Congrès général du Secours national à La Bourboule, le Maréchal de France, chef de l'Etat, a donné un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à l'œuvre placée sous sa haute autorité en faisant part au Congrès des citations d'assistantes sociales du Secours national qui se dévouèrent sans compter.

Ont été citées à l'ordre de l'armée :

Mlle Elisabeth Le Gourrierec, assistante sociale principale à Lorient :

« Au cours de la destruction de Lorient, n'a cessé d'animer la délégation du Secours national dans l'aide aux sinistrés et aux évacués ; a poursuivi l'assistance aux enfants et aux vieillards, créant des dortoirs, assurant la distribution des vêtements, des secours jusqu'à la destruction de son ultime refuge, n'abandonnant la cité qu'après le départ du dernier habitant : symbole de modestie, de courage, de sacrifice aux éprouvés. »

Mlle Célestine Coantic, conductrice :

« Conductrice d'un camion de secours d'urgence, depuis le 1er janvier 1940, a participé, avant l'armistice, sur la ligne de feu, au ravitaillement des populations civiles et à l'évacuation des enfants.

« Depuis et sans prendre aucun repos, est intervenue dans toutes les circonstances graves, notamment au cours des sinistres de Dunkerque, de Lille, de Lorient et de Saint-Nazaire. A subi de nombreux bombardements et s'est dévouée jusqu'à l'extrême limite de ses forces. »

Ont été citées à l'ordre du régiment :

Mlles Burgette Gabrielle, inspectrice sociale du Secours national. Le Houedes Marie-Josèphe et Behot Guy-Adèle, assistantes sociales du Secours national, Petitgars Jeanne, aide-sociale et économe du Secours national de Lorient, Mme Pluyette Madeleine, présidente du Secours national de Lorient.

Les voleurs de tickets d'alimentation

Le maire d'Alise-Sainte-Reine, près de Dijon, accompagné de son secrétaire sortait de son domicile pour se rendre à la mairie, portant une caissette contenant les tickets d'alimentation de septembre, lorsqu'à 100 mètres de la maison commune ils furent assaillis plr deux jeunes gens.

Le maire reçut un coup de pied dans la poitrine et le secrétaire deux balles de revolver : une dans le crâne et une dans les reins. Les deux agresseurs se sont enfuis en emportant plus de cinq cents titres de rationnement.

LE MARECHAL PETAIN CHEF DE L'ETAT présidera dimanche à Aurillac une assemblée paysanne

Le Chef de l'Etat se rendra dimanche prochain à Aurillac, pour présider une assemblée de la Corporation paysanne.

A cette occasion, le Maréchal visitera certaines organisations agricoles du Cantal, marquant ainsi sa volonté de ne donner à ce déplacement que le caractère d'un voyage d'études dans les milieux paysans.

Le comte Ciano se serait enfui de Rome

On annonce que le comte Ciano s'est enfui de Rome avec sa femme et ses trois enfants. On ignore actuellement où il se trouve. Sa résidence dans le quartier de Barloli était étroitement surveillée nuit et jour par huit détectives.

Le comte Ciano n'avait pas quitté son domicile depuis le 28 août. Il a été vu pour la dernière fois le vendredi 27 août, au matin, à l'une des fenêtres de son domicile. Selon le « Corriere della Serra », il semble que le comte Ciano soit parti sous un déguisement. C'est ce qui lui a permis d'échapper à la surveillance des policiers. — (O.F.I. Havas).

40.000 tonnes d'huile pour l'hiver

Le rendement en huile des 150.000 tonnes de graines oléagineuses de la récolte 1943 sera de 50.000 tonnes. Si l'on retranche la part réservatrice due aux paysans, qui s'élève à 7.000 tonnes environ, c'est près de 40.000 tonnes d'huile que le ravitaillement général mettra à notre disposition cet hiver.

D'autre part, pour éviter l'effet de surprise que les huiles de colza, de navette, d'œillette de la récolte 1943 pourraient produire sur certains palais délicats, on a décidé de les faire désodoriser avant d'entreprendre, en novembre prochain, la première répartition aux consommateurs.

Rome sera-t-elle à nouveau bombardée ?

Aucune réponse n'a été encore fournie de la part des Anglo-Américains, au sujet de la déclaration de Rome comme ville ouverte, indique-t-on dans les milieux du Vatican. Le Saint-Siège a transmis par l'intermédiaire de la légation de Suisse, la liste des dispositions prises pour assurer à la capitale italienne le caractère d'une ville ouverte.

Cependant, le discours récemment prononcé à Edimbourg par sir John Simon ne contenait aucune prise de position britannique à ce sujet, ce qui est considéré dans de nombreux milieux romains comme le signe qu'il faut s'attendre à de nouveaux bombardements de Rome.

LE PAPE ADRESSE UN MESSAGE AU MONDE

(Dépêche O.F.I.).

Le Souverain Pontife a adressé au monde un message dans lequel il exhorte pathétiquement les peuples à cesser la guerre et à se réconcilier fraternellement dans la justice.

Le Saint-Père rappelle tout d'abord que, le 24 août 1939, peu avant le début des hostilités, il avait adressé à tous les chefs d'Etat et à tous les peuples un fervent appel, afin d'éviter le déclenchement du conflit.

« La guerre va atteindre son point culminant, dit le Saint-Père. Dans toutes les nations, l'aversion croît à l'égard de la brutalité des méthodes d'une guerre totale, qui dépasse toute honnête limite du droit divin et humain. De plus en plus, un doute tourmente les peuples en ce qui concerne la question de savoir si la continuation de la guerre est encore conforme aux intérêts nationaux raisonnables et justifiés devant la conscience chrétienne et humaine. »

Le Saint-Père s'adresse à tous ceux à qui il appartient de prendre une initiative pour arriver à un accord en vue de la paix, et il fait remarquer que les forts ne doivent pas craindre d'être généreux.

« C'est ainsi seulement, déclare Pie XII, que les peuples moins favorisés par le sort de la guerre, pourront croire en la renaissance, en un renouveau du sentiment de la justice et en une communauté des nations. Ils tireront ainsi, de cette foi, une confiance plus grande dans l'avenir. »

Pie XII donne ensuite sa bénédiction à tous ceux qui travailleront pour la paix, à tous ceux qui n'imposent pas à leur peuple des opinions préconçues, ainsi qu'à tous ceux qui écoutent les cris des peuples qui, après tant de deuils et de ruines, ne demandent plus que la paix.

« Bénis soient ceux qui agissent de façon à développer les germes de la véritable justice internationale, à quelque groupe de belligérants qu'ils appartiennent. Malheur à ceux qui attisent la haine, qui construisent leur puissance sur l'injustice et envers ceux qui sont désarmés. Ne laissons pas se terminer l'année dans la destruction, mais faisons en sorte qu'elle soit le début de la réconciliation fraternelle. »

Les primes de la Loterie nationale

Le numéro 222.432 de la série A gagne 40.000 francs. Tous les numéros se terminant par 869, série B gagnent 400 francs.

En peu de mots...

● La S.N.C.F. a mis en service, entre Quillan et Carcassonne, des autobus équipés pour effectuer sur rail une partie de leur parcours. Cet autobus et sa remorque, de type autorail, peuvent transporter 120 voyageurs.

● Pour détournement de cartes d'alimentation à la mairie de Clermont-Ferrand, 16 personnes ont été arrêtées parmi lesquelles un chef de division de la mairie, son secrétaire, un chef de bureau ancien commissaire de police.

● En Turquie, la récolte de tabac s'élève cette année à 64.500 tonnes, dont plus de la moitié dans la seule région de Smyrne.

● Une grave affaire de détournement de denrées destinées aux prisonniers de guerre vient d'être découverte à Saint-Gaudens. Six arrestations ont été opérées.

● La croix de la Légion d'honneur a été remise à Mme Félicité Croize, gérante de la halte de la Roche-Mauré (Finistère), qui, blessée en juillet 1942 au cours d'une attaque aérienne, a assuré le service jusqu'à l'épuisement de ses forces.

● L'agent de police Emile Déjardin, ancien champion de saut en hauteur, ancien international de foot-ball, vient d'être condamné à deux ans de prison et à 3.600 francs d'amende pour « vol à la tire ».

● M. Lacotte, ancien député de l'Aube, a été victime d'un attentat, hier soir à 19 heures, à Ervy-le-Chatel. M. Lacotte a été tué d'un coup de pistolet dans la nuque.

CHRONIQUE DU LOT

LA VENTE DE VIGNES d'arbres, d'arbustes et de produits de pépinières est réglementée

Pour les vignes, arbres et arbustes fruitiers, forestiers et d'ornement, un arrêté (*J.O.* du 22 août) interdit, à dater du 1er septembre prochain :

La mise en vente et la vente au déballage sur la voie publique ou dans les foires et marchés des boutures ou plants à racines nues ; l'exposition pendant plus de 12 heures dans un magasin si les racines ne sont pas placées dans la terre, du terreau, de la sciure, de la mousse ou du sable maintenus humides ;

La mise en vente et la vente de paquets de boutures ou plants de pépinières comportant un mélange de variétés, même si connaissance de ce mélange est donnée à l'acheteur.

A partir de la même date, chaque paquet de boutures ou de plants, mis en vente ou expédié, devra obligatoirement porter une étiquette sur laquelle seront lisiblement inscrits : le nom et l'adresse du vendeur, son numéro au contrôle sanitaire, la variété et, pour les plants greffés, l'espèce et la variété du porte-greffe. La quantité sera également indiquée, même si le paquet ne comprend qu'un exemplaire de la variété.

Les marchandises ne devront pas quitter l'établissement vendeur sans que soit établi un bulletin de vente ou une facture portant les indications inscrites sur les étiquettes, ainsi que les conditions de vente.

Le vendeur devra obligatoirement remettre ou envoyer à l'acheteur le bulletin de vente ou la facture et en conserver duplicata pour le présenter à toute demande de contrôle.

Seuls les bois de vigne, provenant de champs de pieds-mères inscrits au contrôle phytosanitaire, pourront être utilisés à la confection des boutures de greffes-soudes et de racines destinées à la vente.

Sont interdites l'utilisation commercialisée et la circulation des repousses de porte-greffes des fruits ou des greffes-soudes qui en dérivent.

Les champs de pieds-mères et les péninières ne devront contenir aucun pied étranger à la variété.

Des sanctions sont prévues pour les contrevenants.

BLE DE SOUDURE

Le contingent de blé de soudure fixé pour le département du Lot n'est pas encore atteint. De ce fait les boulangers n'ont qu'un stock d'avances tout à fait réduit. Or, surtout en raison des circonstances actuelles, il serait bon que les boulangeries puissent disposer d'une avance d'au moins vingt jours.

C'est pourquoi je demande à MM. les Syndics et à tous les agriculteurs de faire leur devoir en livrant le blé dont ils disposent après avoir déduit la quantité nécessaire à la semence, et pour ceux qui pratiquent l'échange déduction faite de la consommation familiale. — *Le Syndic régional :* I.-J. CARRADE.

L'école féminine des cadres de Champrosay

Une session aura lieu à l'école féminine des cadres de Champrosay à partir du 15 septembre et pour une durée de 15 jours. Cette session a pour but de former des responsables féminines départementales pour les équipes nationales. Age : de 25 à 30 ans.

Les futures candidates doivent posséder une solide instruction.

Les appointements varient. Pour les célibataires, 2.000 à 2.500, pour les femmes mariées, 2.500 à 3.000 frais de missions en sus.

Envoyez les candidatures très rapidement au Délégué départemental à la Jeunesse du Lot, 68, Bd Gambetta.

RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

L'Inspecteur académique communique :

Une deuxième session du concours de recrutement des élèves-instituteurs et élèves-institutrices aura lieu en octobre 1943 dans les départements suivants :

Elèves instituteurs

Eure-et-Loir, 4 places.
Loiret, 7 places.
Loir-et-Cher, 7 places.
Marne, 13 places.
Oise, 7 places.
Seine-et-Marne, 8 places.
Landes, 6 places.
Seine-Inférieure, 42 places.
Calvados, 6 places.
Eure, 10 places.
Manche, 6 places.
Allier, 15 places.
Côte d'Or, 10 places.
Aube, 7 places.
Haute-Marne, 9 places.
Isère, 2 places.
Hautes-Alpes, 5 places.
Somme, 16 places.
Ardennes, 2 places.
Aisne, 11 places.
Rhône, 15 places.
Meurthe-et-Moselle, 16 places.
Meuse, 18 places.
Indre-et-Loire, 6 places.
Mayenne, 1 place.
Morbihan, 6 places.
Maine-et-Loire, 5 places.
Haute-Garonne, 13 places.
Tarn, 10 places.

Elèves institutrices

Calvados, 3 places.

Ne pourront prendre part à ce concours que les candidats et candidates qui ont échoué à la session de juin et ceux qui, bien qu'ils se soient fait inscrire à cette session, n'ont pu s'y présenter pour raison majeure.

La session d'octobre qui n'est pas organisée dans tous les départements, ne sera pas considérée comme l'une des deux sessions auxquelles les candidats ont le droit de se présenter ; ceux qui y échoueraient conserveront la possibilité de se présenter au concours de 1944, s'ils remplissent toujours les conditions réglementaires exigées.

UNION REGIONALE CORPORATIVE PAYSANNE DU QUERCY

Le Syndic régional communique :

Le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, présidera dimanche prochain 5 septembre une grande manifestation paysanne organisée par la Corporation paysanne à Aurillac, au Parc des Sports à 10 heures (heure légale).

Nous engageons tous les paysans qui le pourront à y participer.

La circulation des véhicules automobiles sera libre à cette occasion dans le département du Cantal. M. le Préfet du Lot a bien voulu prendre la même décision en ce qui concerne l'arrondissement de Figeac. En conséquence tous les véhicules automobiles pourront circuler sans permis dimanche prochain au départ de l'arrondissement de Figeac pour se rendre à cette manifestation.

Les contributions communales des services de police d'Etat

Les communes où fonctionnent des services de police d'Etat doivent verser annuellement au Trésor une contribution proportionnelle à leur population et à l'importance de ces services.

Un arrêté publié au « Journal Officiel » de ce matin, fixe pour les années 1944 et 1945 le taux de ces contributions, par tête d'habitant, à :

22 francs pour Marseille et Lyon.

15 francs pour les villes de plus de 100.000 habitants.

10 francs pour celles de 50.000 à 100.000.

6 francs pour celles de 10.000 à 50.000.

3 francs pour les villes de moins de 10.000 habitants.

LES FRESQUES DE MARTIGNAC

Une information vient de nous faire connaître que l'église de Martignac a été classée comme monument historique par la direction des Beaux-Arts et que Mlle Marthe Flandin, actuellement à Puy-l'Evêque, a été désignée en sa qualité d'artiste parisienne pour relever les copies des merveilleuses fresques.

L'occasion nous paraît favorable pour faire part aux lecteurs du *Journal du Lot* qui ont lu notre « Route du vin de Cahors », éditée sur les presses de l'Imprimerie Coueslant, de nos impressions d'une récente visite à Martignac. S'ils veulent bien découper cet article, c'est un additif qu'ils pourront classer dans notre ouvrage à la suite du chapitre consacré à Puy-l'Evêque :

A quatre kilomètres de Puy-l'Evêque, à l'orée de la vaste châtaigneraie qui court vers Cazals, se campe sur un mamelon le clocher de Martignac dont la maçonnerie révèle encore les puissants restes d'un fortin qui devait protéger le prieuré accouvé sous son ombre.

C'est dans cette église perdue dans un horizon boisé que feu M. l'abbé Cassagnade, curé-doyen de Puy-l'Evêque, fit une sensationnelle découverte archéologique : des fresques qui s'apparentent au style de celles de Rampoux, de Tauriac-en-Quercy alors que nous n'en connaissions que de bien rares échantillons dans le Midi, si ce n'est à Cazeaux près de Luchon et à Saint-Laurent-de-Girac en Gironde.

Atteint d'une implacable maladie, M. le curé-doyen de Puy-l'Evêque n'hésita pas à aller à l'extrême limite de ses forces pour sauver de telles richesses dont son érudition archéologique connaissait tout le prix. On peut même dire qu'il mourût à la tâche, en 1941.

Il y a quelques mois, son successeur M. l'abbé Caumont voulut bien nous faire les honneurs de l'église de Martignac qu'il vient de prendre en charge et dont il n'est pas moins fier que son prédécesseur.

Dans cette visite nous étions d'ailleurs précédés par une étude donnée par M. le professeur Raymond Rey de la Faculté des Lettres de Toulouse et maire de Duravel, lequel, il y a quelques années, avait de son œil averti expertisé la valeur d'une telle découverte.

Nous ne fûmes pas déçu : on ne peut que s'extasier sur l'expression lubrique ou satanique des personnages rivés à la chaîne de la damnation éternelle et symbolisant les sept péchés capitaux : Vénus stigmatisée au front par Méphisto, alors qu'elle chevauche un bouc ; la Colère transpercée d'un glaive chevauchant un chien hargneux ; le libidineux personnage, sorte de Bacchus, tenant d'une main un gobelet de « Vin de Cahors » d'une ampleur symptomatique et, de l'autre, un jambon alors qu'il chevauche comme se doit un pourceau ; la Paresse qu'entraîne un bouc et d'autres vicieux de même acabit dont malheureusement le salpêtre des murs a rongé l'expression.

En face, une vision de la Vierge, sous la haute protection du Père éternel et du Christ, dont les costumes rivalisent d'éclat alors que l'Esprit-saint se présente sous la forme biblique d'une colombe. A droite, la Jérusalem céleste, traitée en donjon fortifié du style xve siècle, comme d'ailleurs tous les costumes qui paraissent à l'instar de ceux de nos ancêtres de l'époque des guerres d'Italie. Un peu plus loin, la vision du Paradis où l'Archange Saint-Michel chasse sans pitié les âmes des réprouvés vers saint Pierre, portier céleste lequel doit refaire le tri des âmes justes.

Dans l'enceinte du sanctuaire, en cul de four, une série de personnages que l'on peut prendre pour les Evangélistes et une scène de la Visitation. Dans le bas à gauche, une peinture d'une douloureuse expression de la Mise au tombeau et, à droite, le rayonnement de la Nativité.

L'œuvre surhumaine de M. le curé-doyen Cassagnades fut hélas interrompue quand, monté sur des échafaudages, il travaillait dans une position de courbature à gratter la coupole où il avait déjà mis en rayonnante clarté un Père Eternel d'une majestueuse puissance.

On ne peut que formuler le vœu que cette œuvre de bénédictin soit un jour continuée. Elle nous révèle déjà toutes les qualités d'un artiste qui par des moyens de fortune sommaires exécuta un tel chef-d'œuvre. Que l'on veuille bien comprendre en effet que ce contemporain de la Renaissance ne disposait pour sa palette que du procédé de la détrempe. Des couleurs simples, ocres, jaunes et rouges puisées à même dans l'argile du pays, délayées dans de l'eau avec une certaine proportion de chaux et de colle. Quand on sait apprécier la richesse et le velouté des costumes, la vivante expression des personnages, on ne peut qu'admirer celui qui peignit ici, des pages sublimes de scènes bibliques, offrant à d'humbles paysans illettrés la picturale compréhension de leurs fondamentales croyances qui se perpétuent dans ce modeste village.

Mlle Marthe Flandin, déléguée par les Beaux-Arts pour prendre une copie de tels chefs-d'œuvre, a pour quelques jours du pain sur la planche et, si c'est du pain bis, conforme à nos traditions paysannes, nous ne doutons pas qu'elle en apprécie toute la saveur.

Si M. l'abbé Cassagnades était encore de ce monde, il serait à juste titre fier de sa découverte et de son travail. Rendons-lui ici un posthume hommage si mérité.

Ernest LAFON.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 6 septembre. — Cressensac, Saint-Céré.

Mardi 7 septembre. — Cuzance, Livernon, Marminiac, Montcuq.

Mercredi 8 septembre. — Concots, Les Junies, Les Quatres-Routes, Lacapelle-Marival, Saint-Pierre-Toirac.

Jeudi 9 septembre. — Cremps, Mauroux, Labastide-du-Haut-Mont, Sauzet.

Vendredi 10 septembre. — Cajarc, Gramat, Latronquière, Puybrun.

Samedi 11 septembre. — Cahors, Marcilhac, Mayrinhac-Lentour, Montcabrier, Saint-Sozy.

INSPECTION ACADEMIQUE DU LOT

L'Inspection académique communique :

Une deuxième session du diplôme d'études primaires préparatoires aura lieu dans la dernière semaine de septembre.

Pourront s'y présenter : 1) les candidats qui ont échoué en juin ; 2° ceux qui, pour une raison majeure, n'ont pu subir les épreuves de la première session ; 3° à titre d'expérience, tous les enfants ayant 10 ans au moment de l'examen, c'est-à-dire ceux qui sont nés avant le 1er octobre 1933.

Les dates et lieux d'examens ainsi que les conditions d'inscription seront précisés ultérieurement.

Contrôle médical obligatoire dans les écoles et groupements de jeunesse

Un contrôle médical est institué, auquel sont obligatoirement soumis les mineurs des deux sexes fréquentant un établissement d'enseignement — y compris jardins d'enfants, écoles maternelles, écoles de cadres — ou adhérents à un groupement de jeunesse. La loi, toutefois, ne s'applique pas aux jeunes gens appartenant aux Chantiers de Jeunesse ou servant dans les armées de terre, de mer et de l'air.

Ce contrôle a pour objet, d'une manière générale de surveiller l'état de santé des mineurs ; d'avertir les chefs d'établissements scolaires, les dirigeants d'association sportives et de groupements de jeunesse en vue des mesures qu'il leur appartient de prendre ; d'attirer, le cas échéant, l'attention des parents ou tuteurs et du médecin inspecteur de la Santé.

Des dispositions déterminent l'organisation du service de contrôle, définissent la responsabilité des parents, tuteurs, dirigeants d'établissements, et les sanctions qui les frapperaient en cas d'indiscipline. Ces sanctions atteindraient également les mineurs de plus de 18 ans qui refuseraient de se soumettre au contrôle.

D'autre part, il est spécifié que ce contrôle pourra s'exercer sur les membres du corps enseignant quand leur état de santé sera susceptible de retenir sur celui de leurs élèves. (*J. O.* du 27 août).

Les rations de produits détersifs pour septembre

Les valeurs attribuées aux tickets donnant droit à perception de produits détersifs rationnés sont, pour le mois de septembre, les suivantes :

a) *Ticket n° 1, catégories E, J1 et autres.* — 100 grammes de savon de toilette ou 100 grammes de savon pour soins corporels.

Ticket n° 2, catégorie E: 100 gr. 5 de savon de ménage ou 620 gr. de détersif au savon ; catégorie J1 : 75 gr. de savon de ménage ou 500 grammes de détersif au savon ; catégorie autres que E et J1 : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 gr. de détersifs.

b) *Tickets spéciaux pour professionnels.* — Une ration « soins corporels » : 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels ; une demi-ration « lavage du linge » : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 120 gr. de détersif au savon (deux tickets remis ensemble donnent droit à 250 gr. de détersif au savon).

Les droits des consommateurs peuvent, en outre, être satisfaits par l'échange des tickets contre un poids, précisé dans chaque cas particulier, d'un produit de remplacement homologué.

Le vélo dérape

Mardi matin, un cycliste, M. Serra, qui, venant de Cahors se rendait dans le Tarn-et-Garonne, a dérapé près de Fontanes, par suite de la rupture de la chaîne de la bicyclette.

M. Serra a été projeté sur la route et dans la chute a reçu des contusions à la tête.

PRIX DES LEGUMES DE PRODUCTION LOCALE

Les prix maxima de vente des légumes de production locale au détail et au kilo sont fixés comme suit dans le département du Lot jusqu'au 30 septembre :

Artichauts : violets	10 60
verts	8 50
Aubergines	6 60
Bettes	2 70
Betteraves rouges crues sans fanes	1 70
Carottes équeutées	2 »
Carottes en bottes sans fanes	0 80
Céleris-raves	6 60
Céleris en branches :	
doré	4 »
vert	2 70
Champignons :	
Morilles	16 »
Cèpes	13 20
Girolles	10 50
Autres	4 »
Chicorée de pleine terre	5 30
Chicorée cornette	2 »
Choux-fleurs effeuillés	8 50
Choux, toutes variétés	1 30
Concombres	1 30
Cornichons : moins de 30 au kilogramme	1 »
de 30 à 60 au kg.	2 70
de 60 à 90 au kg.	6 »
plus de 90 au kg.	8 »
Courges et citrouilles	0 40
Courgettes pesant moins de 400 grammes	3 40
de 400 à 800 gr.	2 30
plus de 800 gr.	0 40
Crosnes	19 80
Echalottes-oignons	5 30
Echalottes grises	9 90
Epinards	4 »
Haricots à égrener	8 »
Haricots verts et gris : 1° moins de 6 m/m	11 20
2° tout venant et plus de 6 m/m	8 50
Haricots beurre	8 »
Haricots mange tout	8 50
Laitues	2 70
Mâches	8 »
Melons, toutes variétés	4 »
Navets en bottes avec fanes	0 60
Navets équetés : 1° moins de 250 gr.	1 60
2° plus de 250 gr.	1 »
Oignons blancs en bottes	2 »
Oignons blancs équeutés	4 »
Oignons autres que blancs équeutés	5 80
Oignons autres que blancs en bottes	1 30
Oseille	3 40
Petits pois	6 50
Pois mange tout	7 30
Pissenlits verts sans racines	4 »
Pissenlits sans racines, blancs et demi-blancs	5 30
Poireaux	6 60
Pastèques et melons d'eau	0 80
Piments : verts	3 40
rouges	4 60
Poivrons, toutes variétés	2 60
Potirons	1 30
Radis	4 »
Romaines	2 »
Salsifis blancs	6 60
Scaroles	4 »
Scorsonères	6 60
Tétragones	5 30
Tomates : rondes	2 70
côtelées et tout venant	2 »

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

CAHORS

ETAT-CIVIL

du 27 août au 3 septembre 1943

Naissances

Bories Eliette, Larozière.
Lichnewsky Irène, rue Wilson.
Bocquet Marie-France, rue Wilson.
Lemée Hervé, rue Wilson.
Bardy Thérèse, rue Wilson.
Bouscasse Jacqueline, route de Toulouse, 39.

Décès

Delsériès Joseph, 80 ans, gendarme en retraite, rue de la Merci.
Imbert François, 90 ans, retraité de la Préfecture,, Bd Gambetta.
Cournil Marie, Vve Delsol, 76 ans, s.p., rue Wilson.
Planque Henri, 49 ans, employé de bureau, rue Wilson.

SERVICE DES CHAUSSURES

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 7 septembre 1943.

Du 7 au 13 septembre, distribution des coupons d'achat de pantoufles, sabots et espadrilles.

Du 14 au 18 septembre, distribution des coupons d'achat d'usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 18 au soir sera annulé.

Plans communaux de répartition (bétail et bois)

Les agriculteurs de la commune de Cahors sont informés que les plans communaux de répartition des impositions de bétail et de bois pour l'année 1943 sont affichés à la mairie où ils pourront en prendre connaissance.

Tombé d'une locomotive

M. Henri Lidorne, chauffeur de la S.N.C.F., au cours de son service entre Montauban et Cahors, glissa sur le tablier de la machine dont il chargeait le foyer. Dans la chute, M. Lidorne s'est fait une entorse au pied gauche.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de 1.500 commis masculins et 1.500 commis féminins des P.T.T. (nouvelle formule) aura lieu aux dates suivantes : les 17 et 18 octobre pour les candidates et le 24 octobre pour les candidats.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 8 septembre 1943.

Pour ce concours, les orphelins de guerre peuvent bénéficier d'une majoration de points. Ceux qui demanderont leur inscription devront se procurer à l'Office un certificat d'adoption qui doit être joint à leur dossier d'inscription.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 septembre et le lundi 6 septembre jusqu'à midi par la pharmacie Gayet.

Mlles M.-L. et Y. Poujet, chirurgiens-dentistes, diplômées de la Faculté de médecine de Marseille, font part de l'ouverture de leur cabinet le 1er septembre, 65, Bd Gambetta, Cahors.

PALAIS DES FETES

Samedi 4 septembre, soirée 21 h. Dimanche 5, matinée 15 h., soirée 21 h., Marguerite Moréno, Armand Bernard dans: *LES SURPRISES DE LA RADIO*, avec un bon complément. France Actualités.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 18

Il faut croire que son sentiment est partagé par la plupart des maraîchers. La navigation n'est pas encore facile. A coups de ruie, il faut fréquemment briser des glaces. Mais peu importe ! Malgré la bruine insistante qui attache à tout des empreintes grasses, les embarcations sont nombreuses dans la grande mer où aboutissent les ruisseaux que les uns et les autres suivent pour accéder à l'église de Clairmarais.

Même dans leur joie de sortir en famille après plusieurs jours de claustration forcée, les pères ont garni de paille les banquettes des escutes. Les fillettes, aux cheveux collés et luisants de cosmétique, ont mis leurs jupes de gala, alourdies de fronces. Leurs chapeaux, trop étrois pour la tête, se dandinent au bout d'un élastique noir qui sépare le menton en deux bourrelets. Plus fiers sont les garçons qui sifflotent sans s'inquiéter si leur veste est trop large et leurs pantalons trop longs. Les ménagères du Marais sont économes. Elles ne sauraient acheter un habit à l'un de leurs enfants sans le prévoir pour plusieurs années...

Dès son entrée dans l'église, Larius a la consolation d'apercevoir Delphine dans les premiers rangs de la nef, au milieu des enfants de Marie.

Elle est agenouillée et semble lire avec ferveur le gros livre débordant d'images, qui est ouvert entre ses doigts.

Non loin d'elle, mais de l'autre côté, se trouve Désiré Toba.

Larius considère cette présence comme un heureux présage. Le père de sa fiancée avec un mot réconfortant quand ce n'était pas avec une bonne poignée de main donnée à propos, lui a montré toujours sa préférence. A l'occasion, nul doute qu'il ne soit son complice !

Accompagnés par un harmonium qui est là pour leur donner le ton, mais qui le cherche lui-même, deux chantres, dont l'un s'est rasé trop vite et l'autre pas du tout, chantent les prières de la messe auxquelles les enfants essaient de répondre. Hélas ! deux trombones et une douzaine de crécelles n'ont jamais pu faire un orchestre.

Dès que le prêtre s'est retourné pour lancer le *Ite, missa est !* les hommes sortent. Larius demeure à côté du bénitier. Il faudra que Delphine passe près de lui.

Du plus loin qu'elle l'aperçoit, celle-ci lui sourit. C'est à côté d'elle et devant Désiré que Larius sort de l'église.

Dans les groupes qui stationnent sous le porche, on se penche pour le regarder. Ceux qui l'envient sont tellement nombreux ! Jamais Delphine n'a été aussi belle. Et tout le monde tient de Fidéline le chiffre exact de sa fortune. Larius a beau savoir la fragilité du bonheur, il n'en éprouve pas moins une réelle fierté. Il redresse le front et salue négligemment de la main ceux des camarades qu'il reconnaît.

Quand il se juge assez loin des autres, il dit à Delphine ces simples mots :

— Je suis venu pour te parler...

La jeune fille paraît étonnée :

— Ne pouvais-tu venir me voir chez nous ?...

— Non. C'est toi seule que je veux voir !...

Pour leur commodité, Désiré s'amuse à pousser avec la pointe de sa canne les cailloux du chemin. Il est ainsi à deux pas en arrière :

— Le père, Larius voudrait me parler à moi seule, lui dit Delphine. Je vais un moment avec lui vers la forêt. Voulez-vous m'attendre ici en faisant conversation avec les hommes ?

— Oui, ma bellotte, va. Je t'attends.

Désiré Toba avait toute confiance dans les explications. Très brave homme, il était convaincu qu'entre honnêtes gens il n'y a pas de malentendus que ne puisse dissiper une discussion loyale. Il ne redoutait que les silences au fond desquels germent les rancunes et croupissent les sentiments hargneux. Il se réjouissait donc de voir ensemble Delphine et Larius.

Les deux jeunes gens quittent la route et pénètrent sous bois. La bruine a cessé. Mais le soleil n'arrive pas encore à percer la couche épaisse des nuages. Il en résulte une lumière jaunâtre et malsaine.

Dans la clairière, Larius montre un arbre abattu dont le long cadavre est étendu sur la mousse et la terre :

— Assieds-toi, Delphine...

La jeune fille obéit. Elle éprouve même un vrai plaisir à accepter, sans en discuter aucun, les ordres de son fiancé. Comme elle n'est pas sans remords, c'est une sorte de mortification qu'elle s'impose. Puisse Larius y être sensible et comprendre dans quel esprit de soumission absolue elle accepte cette conversation !

Conversation bien inutile d'ailleurs ! Le maraîcher ne devrait-il pas se contenter de cette attitude et prendre la jeune fille dans ses bras ? Que peuvent ajouter des phrases quand les cœurs sont d'accord ?

Un instant il est sur le point d'agir ainsi, raisonnablement, mais il redoute de se laisser duper par l'instinct qui le pousse, comme si cet instinct-là ne dictait pas les seules vraies solutions des problèmes d'amour :

— J'ai voulu te parler, Delphine, car si tu ne m'aimais plus, il vaudrait mieux me le dire tout de suite. Tu comprends ? ça ne peut pas durer, ces histoires-là !...

Précisément parce qu'il ne s'est pas exprimé selon son âme, Larius a été brutal. Sa fiancée le regarde tristement. Pourquoi a-t-il commis cette faute inexplicable ?

— Qu'est-ce que tu veux dire ?...

Puisque avec elle, il n'est pas plus simple, elle n'a aucune raison d'abandonner sa défensive !

— Oui, fais l'ignorante. Tu sais bien de quoi il s'agit. Tu vas la nuit chez ce bourgeois et tu fais la fête dans sa hutte avec des jeunes gens et des femmes de Paris. De quoi est-ce que j'ai l'air, moi, là dedans ? Tu as peut-être oublié que je suis ton fiancé. A moins que tu ne me prennes pour un fou, pour un imbécile, pour un idiot !...

— Calme-toi, Larius, écoute-moi...

Il était resté debout devant elle pour s'exprimer avec plus de facilité. Non pas qu'il eût fait de grands gestes, — il en était bien incapable, — mais s'il avait été assis près d'elle, plus engoncé dans ses mouvements et son bras contre l'épaule de la jeune fille, il aurait sans doute parlé autrement.

En l'attirant pour qu'il prenne place sur l'arbre, elle lui répète :

— Ecoute-moi...

— T'écouter ? Je ne demande pas mieux. Mais qu'as-tu à me dire ? Tu n'as pas d'excuse. Tu as agi comme la dernière des dernières. Parce que ce bourgeois a de l'argent, tu te laisses esbrouffer par ses boniments. Tu m'abandonnes pour lui courir après. C'est honteux ! Tu m'entends ! Jamais je n'aurais cru ça de toi ! Je te considérais comme une honnête fille. Je t'aimais de tout mon cœur. J'avais confiance en toi. Je t'aurais donné le bon Dieu sans confession. Ah ! oui, va te faire fiche ! Toutes les mêmes ! C'est du propre !...

— Tais-toi, Larius !

Delphine était toute prête à éclater en larmes. Les sanglots lui montaient déjà dans la gorge. Mais son fiancé vraiment est trop injuste. Plus tard elle fera la part de son émotion et de sa colère ; sur le moment, elle est cinglée et se rebiffe :

— Tais-toi. Je ne te permets pas de

LE REGIME DES VINS DE LA CAMPAGNE 1943-44

Vendanges et déclarations de récolte

Une loi apporte quelques modifications aux articles 1, 2, 3, 4 et 8 de la loi du 13 août 1942, relative au ravitaillement de la métropole en vins.

Elle dit que la totalité des vins, moûts et dérivés, produits ou importés dans la métropole, y compris les stocks, devront être mis à la disposition du ravitaillement général.

L'achat, la retiraison et la circulation des vendanges, pour quelque destination que ce soit, sont subordonnés à la présentation de bons délivrés par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.

Les bons d'achat de vins ou de moûts pourront servir à l'achat de vendanges à raison d'un hectolitre de moût ou de vin pour cent trente kilos de vendanges.

Exceptionnellement, pour la campagne 1943-1944, le délai dans lequel doivent être faites les déclarations de récolte expirera le 15 novembre au plus tard.

La consommation familiale

Les producteurs sont autorisés à conserver pour leur consommation et celle du personnel travaillant en permanence sur leur exploitation une quantité de vin calculée sur les bases suivantes :

Producteurs de 101 à 200 hectos, 2 0/0 de leur récolte totale ; de 201 à 300 hectos, 10 0/0 ; de 301 à 500 hectos, 8 0/0 ; de 501 à 1.000 hectos, 7 0/0 ; de 1.000 à 5.000 hectos, 5 0/0 ; plus de 5.000 hectos, 4 0/0.

Toutefois, pour les producteurs dont la récolte sera inférieure de 5 0/0 à la moyenne des cinq dernières récoltes, les pourcentages ci-dessus pourront être appliqués à cette dernière moyenne.

Les producteurs dont la récolte totale est inférieure à cent hectos pourront conserver pour leur consommation familiale dix hectos. Cette quantité est allouée forfaitairement pour les exploitations comprenant d'une à trois personnes de plus de 13 ans vivant habituellement sous le toit du producteur ou travaillant en permanence sur l'exploitation. A partir de la quatrième personne remplissant ces conditions, cette quantité est augmentée de 2 hectolitres par personne jusqu'à concurrence d'une quantité globale de 20 hectos, allocation forfaitaire comprise.

Cette bonification est applicable aux producteurs de 101 à 200 hectos.

Les quantités de vin que les producteurs de chacune des catégories énumérées plus haut pourront conserver ne seront, en aucun cas, inférieures au maximum de la catégorie précédente.

Pour bénéficier des dispositions précédentes, tout producteur devra remettre au maire, pour être joint à la déclaration de récolte, l'état des personnes de plus de 13 ans vivant sous son toit ou travaillant en permanence sur son exploitation. Cet état sera accompagné, obligatoirement, des titres d'alimentation (tickets servant aux inscriptions), permettant la perception du vin pour le producteur et les personnes qui y seront mentionnées. La non remise totale ou partielle de ces titres d'alimenation privera le producteur du bénéfice de ces dispositions, sans préjudice de l'application des amendes administratives prévues.

COLLECTE DES ŒUFS

Le Directeur départemental du Ravitaillement général du Lot communique :

Certains producteurs ont apporté de la bonne volonté dans le versement de leurs impositions en œufs et ont réalisé à ce jour la totalité de leur imposition, montrant ainsi qu'il était possible de la fournir.

Une tournée de ramassage supplémentaire sera faite au cours de septembre par tous les collecteurs afin de permettre aux producteurs retardataires de se libérer des quantités restant à verser.

Il importe qu'un gros effort soit accompli pour arriver à ce résultat ; à l'issue de ces tournées, des sanctions seront prononcées contre les producteurs qui n'auront pas, sauf cas de force majeure, réalisé complètement le montant de leur imposition.

La date de la collecte sera annoncée dans chaque commune par l'expéditeur intéressé.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le très prochain mariage de Mlle Lucette Lacarrière, la gracieuse fille du boulanger bien connu de la rue Nationale, avec M. Jacques Taillade, du Service économique.

Nous adressons nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. François Imbert, chef de division honoraire de la Préfecture du Lot, décédé à Cahors à l'âge de 91 ans.

Les obsèques de M. Imbert ont été célébrées lundi matin au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à rendre un dernier hommage au regretté disparu qui ne comptait que des sympathies dans notre ville.

M. François Imbert, pendant de nombreuses années avait été chef de division à la Préfecture du Lot et collègues et employés avaient pour lui une grande estime et une complète confiance.

En outre, M. François Imbert avait assuré les fonctions de vice-président du bureau de bienfaisance, avec un dévouement et une impartialité très appréciés.

Nous saluons respectueusement la mémoire de M. François Imbert qui laissera le souvenir d'un fonctionnaire compétent et dévoué, d'un homme loyal, et nous adressons à Mme François Imbert, à Mme et M. Jean Bastide, nos bien sincères condoléances.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25e année -- R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue Mt. Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

Prêts hypothécaires

LEGION DES COMBATTANTS

L'activité légionnaire. — Loin de se ralentir, l'activité légionnaire grandit avec les difficultés. C'est ainsi que la préparation des cérémonies du 29 août n'avait pas empêché de continuer la propagande à travers le département.

Poursuivant les tournées dont nous avons déjà rendu compte, MM. E. Petit, chef départemental et Preyat, secrétaire général ont visité samedi 21 août, les sections de Gourdon, Cressensac et Souillac où d'utiles conversations mirent au point bien des sujets controversés.

Le lendemain, dimanche 22, avait lieu à Lalbenque, la belle cérémonie dont il a été rendu compte. En présence des délégations de tout le district, remise a été faite de son Fanion à la Section de Fontanes et la plaque portant les noms des morts 1939-1940 a été inaugurée solennellement en présence re M. le Préfet du Lot, de toutes les autorités légionnaires, civiles et religieuses et d'une foule nombreuse et recueillie.

Le lundi 23, le chef départemental et le secrétaire général ont visité les sections de Puy-l'Evêque, Montfaucon, Thégra, Le Bourg et Assier. Des entretiens cordiaux auxquels prirent part de nombreux légionnaires, laissèrent après eux une vive impression.

Le mardi 24, le chef départemental, accompagné du chef de district de Cahors et du chef de canton Sud, passèrent dans les sections d'Arcambal, du Montat, de Trespoux et de Labastide-Marnhac où règne le plus sérieux et le plus solide esprit légionnaire que cette prise de contact a encore ranimé et renforcé.

Confection des colis destinés aux prisonniers de guerre

De nombreux Hommes de Confiance ont signalé à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre que beaucoup de colis arrivaient à destination en mauvais état, par suite, soit de confection défectueuse, soit de chocs reçus en cours de route.

En général, le contenu n'a pas trop souffert, mais l'étiquette-adresse n'existe plus ou n'est plus lisible.

Si l'expéditeur n'a pas pris la précaution de répéter l'adresse sur une feuille de papier placée à l'intérieur du colis, ce dernier ne peut être remis à son destinataire.

La Direction du Service des Prisonniers de Guerre insiste sur la nécessité pour les expéditeurs de colis adressés aux Prisonniers de Guerre d'insérer dans les colis l'inventaire du contenu et une copie de l'étiquette-adresse.

Cette indication figure déjà dans le Communiqué n° 57 du 4 Juillet 1941 sur la composition et la confection des colis, dont toutes les prescriptions restent en vigueur.

Ce Communiqué, valable pour la zone Nord comme pour la zone Sud, est inséré au *J.O.* et doit être mis dans toutes les Mairies à la disposition du public.

Brûlée par de l'eau bouillante

Mme Vve Calmel, cuisinière à l'hôtel Lac à Cahors, au cours de son travail, renversa une marmite d'eau bouillante. Elle fut atteinte sur les pieds et fut très gravement brûlée.

Elle a reçu les soins de M. le Docteur Besse et devra observer un repos de plusieurs jours.

SPORTS

AMIS DU RUGBY

A l'issue de leur match de rugby du 14 mai dernier, les Vétérans de Cahors se réunirent en un dîner, modeste certes, mais empreint de la meilleure camaraderie et d'un esprit sportif très élevé.

L'idée de la création d'un club des « Amis du rugby » y fut soulevée et reçut l'approbation unanime de tous les présents.

Nous croyons savoir que ce projet n'est pas resté lettre morte et que quelques Anciens bien intentionnés ont déjà posé les premiers jalons de cette société.

Une lettre sera adressée très prochainement à tous les ex-pratiquants de l'ovale, les invitant à se réunir pour concrétiser tout ce qui fut projeté le 14 mai et désigner éventuellement les membres du Bureau du Club précité.

Nous pensons que, nombreux seront ceux qui par leur présence donneront la preuve qu'ils n'ont pas oublié les promesses qu'ils firent ce jour-là, et c'est dans cet espoir que nous leur disons : à bientôt. — *Quelques Anciens.*

RENOUVELLEMENT DES SEPULTURES

M. le maire de la ville de Cahors rappelle à ses administrés que le carré n° 7 des enfants dans laquelle des inhumations ont été faites du 16 avril 1936 au 20 juillet 1936 va être affecté à de nouvelles sépultures.

Il invite, en conséquence, les familles intéressées, à retirer avant le 10 septembre 1943 les signes funéraires placés sur les tombes de leurs enfants.

Elles sont prévenues qu'après ce délai les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à élever des difficultés ou réclamations quelconques.

Incendie à St-Georges

Mardi soir à 18 h. 30 la sirène municipale a alerté la population. Un incendie avait éclaté dans l'immeuble de M. Malric, rue Barry, faubourg Saint-Georges.

Les sapeurs-pompiers se rendirent aussitôt sur les lieux du sinistre. Mais les pompes n'eurent pas à fonctionner.

L'incendie avait été rapidement éteint par les premiers secours portés par les voisins. A 18 h. 50 tout était terminé. Toutefois, quelques ustensiles et effets personnels ont été la proie des flammes.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, Réda Caire dans : *MARSEILLE MES AMOURS*. Complément et Actualités.

DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES

P. NOYER

5, rue Jean-Caviole — CAHORS

Tél. 334

Service rapide Cahors - Paris

Groupages - Camionnage

Brevet sportif national

Une session de B.S.N. aura lieu au Stade municipal de Cahors, dimanche 12 septembre à 9 h. 30. Les présidents des sociétés sportives doivent adresser au Commissariat aux Sports, 62, rue Emile-Zola à Cahors, avant le 8 septembre une liste indiquant les noms, prénoms et date de naissance de leurs candidats.

Il ne sera pas fait d'autre convocation.

Le calendrier du G.S. Figeacois

Voici le calendrier de l'équipe première :

12 septembre : Aurillac (1) à Aurillac ; 19 septembre : le C.A. Brive (1), à Figeac ; 26 septembre ; Albi-Olympique (1) à Figeac ; 3 octobre : Decazeville (1), à Décazeville; 10 octobre : Objat (1) à Figeac ; 17 octobre : A.S.P.O. Brive (1) à Brive ; 24 octobre : Castelsarrasin (1) (Championnat) à Figeac ; 31 octobre : Carmaux (1) à Figeac.

7 novembre : Cheminots Béziers (1) à Figeac ; 14 novembre : Coupe de France ; 21 novembre : Toulouse-Marengo (1) (Championnat) à Toulouse ; 28 novembre : A.S.P.O. Brive (1) à Figeac ; 5 décembre : Coupe de France ; 12 décembre : Castelsarrasin (1) (Championnat) à Castelsarrasin ; 19 décembre : Carmaux (1) à Carmaux ; 25 décembre ; Lézignan (1) à Figeac ; 26 décembre : Aurillac (1) à Figeac.

2 janvier 1944 : Coupe de France ; 9 janvier : Toulouse-Marengo 1 (Championnat) à Figeac ; 16 janvier : Objat (1) à Objat ; 23 janvier : 2e Tour du Championnat ou Coupe de France ; 30 janvier ; Egletons (1) à Figeac.

6 février : Coupe de France ; 13 février : Egletons (1) à Egletons ; 20 février : 3e Tour du Championnat ; 27 février : Décazeville (1) à Figeac.

5 mars : Demi-finale du Championnat des Pyrénées ; 12 mars : T.O.E.C. (1) de Toulouse à Figeac ; 19 mars : Finale du District de Toulouse ; 26 mars : A.S. Bort (1) à Figeac.

2 avril : Finale du Championnat ; 10 avril : A.S. Béziers à Figeac ; 16 avril : en pourparlers ; 23 avril : C.O.P.O. Périgueux à Figeac ; 30 avril : en pourparlers ; 7 mai : G.S. Figeacois contre « Ex ».

faites-le avec un billet

de la

LOTERIE NATIONALE

me salir. Pourquoi me traînes-tu dans la boue ? Sais-tu si, tes injures, je les ai méritées ?

— Avoue que tu as soupé dans la hutte avec des femmes de Paris !

— J'avoue que j'ai soupé. Je ne vois pas ce que tu peux trouver à redire. M. Chassagnes m'a invitée avec deux jeunes ménages de ses amis. Le père et la mère m'ont permis d'accepter...

— Le père... aussi ?

— Oui. Je n'ai fait aucun mal. C'était si peu important que je n'ai pas cru devoir te prévenir.

— Non, tu mens !... Je suis sûr que tu mens !... Comme toutes les femmes, tu es une menteuse ! Avec tes beaux yeux, tu as enjôlé le bourgeois et tu voudrais m'en faire accroire !...

Delphine ne répond pas. Ces accusations fausses ont brisé en elle une chose qu'elle gardait jalousement et qui était son dernier amour pour Larius. Elle reconnaît évidemment qu'elle a été inconséquente. Le luxe l'a attirée. Mais l'alouette qu'elle est a su fuir à temps le miroir dangereux. Si elle a commis un péché, c'est un péché véniel, une toute petite faute de légèreté qu'un simple acte de contrition efface. Pas une minute elle n'a cessé de lutter contre les prévenances de Daniel Chassagnes. C'est elle qui a obtenu du jeune homme la promesse qu'il ne recommencerait plus. Qu'il faillisse à son serment et jamais elle ne reparaîtra dans la hutte !

Pourquoi Larius est-il aussi sévère ? Tout à l'heure encore, à la sortie de la messe, ne souriait-elle pas en s'avançant vers lui ? L'un avec l'autre ils sont liés bien mieux que par des serments fugitifs. Ce sont des affinités de plusieurs siècles qui les attachent.

Hélas ! Dans l'instant qu'elle se jetterait si volontiers à son cou pour couvrir de baisers son visage rude, elle l'entend qui lui crie : « Comme toutes les femmes, tu es une menteuse !... »

Alors elle se cabre. Sa fierté se révolte :

— Adieu, Larius ! Puisque tu ne veux pas me croire, c'est fini, nous deux !... Tu m'entends ?... C'est fini ! La vie ne serait pas possible avec ce soupçon perpétuel entre nous. Mieux vaut en rester là. Tu n'es plus mon fiancé... Je ne suis plus ta fiancée... J'en ai assez de ta violence et de tes reproches... Adieu !...

Elle s'est levée. Par le petit sentier elle s'éloigne vers la route. Elle ne semble pas entendre Larius, le douloureux Larius, que la jalousie torture atrocement et qui, comme il arrive aux blessés qui souffrent trop, arrache lui-même sa blessure et l'envenime jusqu'à la rendre mortelle.

Il crie :

— Oui, oui, va-t'en... va-t'en rejoindre ton bourgeois, ton freluquet... C'est moi qui ne veux plus de toi. C'est moi qui te chasse... Va-t'en pour toujours... Adieu ! Adieu !

Si Delphine ne l'entend pas, c'est qu'elle souffre peut-être encore davantage que lui. A son chagrin de l'illusion perdue, elle ajoute l'ulcération d'être victime d'une injustice.

Ils étaient venus là avec le désir réciproque d'une entente complète. Quelles misérables créatures nous sommes pour qu'il suffise de quelques phrases pour nous trahir ! Un grain de sable dans une machine et tous les rouages s'immobilisent ! Un mot malheureux dans un amour et deux êtres faits l'un pour l'autre sont désunis et jetés comme des épaves au vent de la destinée...

Alors que Delphine disparaît sur la route et que Larius quitte la clairière, désemparé comme un bâteau sans mât et sans voiles après une bourrasque, une tête émerge des broussailles. On croirait celle d'un faune que l'hiver aurait amaigrie. Elle est radieuse et rit de l'une à l'autre oreille.

C'est le petit Floquet, heureux comme un serpent qui vient d'apprécier la force malfaisante de son venin.

XVIII

Dans la compagnie de Flibuste, Désiré ne s'ennuie jamais. Pourtant, aujourd'hui, c'est d'une oreille distraite qu'il écoute le joyeux maraîcher plaisanter « chés blancs bonnets qui ne vont que pour se transmettre des cancans sur ch-marché au burre de Saint-Omer ». Il a hâte d'apprendre qu'il n'y a plus aucun malentendu entre Delphine et Larius. Il s'attend, d'une minute à l'autre, à voir revenir les deux fiancés, se murmurant de très près des choses très tendres, lorsque la jeune fille paraît seule.

Elle marche vite, courant presque et semble pâle. Elle fait signe de loin à son père pour qu'il la rejoigne où leur escute est attachée :

— Qu'y a-t-il, ma bellote ? Tu me fais peur.

— Je ne suis plus la bonne amie de Larius. Il m'a dit des mots. C'est fini !...

Le malheureux homme, qui commençait de détacher sa chaîne, s'arrête :

— Bon ! a c'te heure ! c'est pas possible ?

— Comme je vous le dis, le père !

— C'est-il que vous deviendriez fous tous les deux ? ou bien une simple dispute d'amoureux, peut-être ?...

Tant il a les doigts qui tremblent il est incapable de rendre libre sa frêle barque. Sa fille doit l'aider.

La route et le canal sont à présent déserts. Les maraîchers qui ont vu les nuages noircir, ont compris l'annonce de la pluie. Ils se sont pressés de rentrer.

Delphine, en se dressant devant son père, lui demande :

— Est-ce que j'ai jamais menti ?

— Je ne me rappelle pas, ma bellotte, t'avoir entendu mentir.

— Vous me croyez donc, le père, quand je vous affirme qu'à la hutte, le soir du souper il ne s'est rien passé de mal ?...

— Ben sûr, que je te crois ! Je te connais, ma cocotte. Franche comme de l'or et bonne comme du pain blanc, voilà ce que t'es. Ch'ti qui prétend le contraire est un ignorantin et un dadais.

Dans les grands arbres qui bordent la route, une rafale de vent jette un bruit de vagues. Les branches sèches sont secouées comme des plumeaux usés. D'un geste, Delphine relève les cheveux de son front :

— Viens-nous-en. Il va tomber un grain... prononce Désiré Toba.

Mais la jeune fille veut que son père sache. Elle a besoin de son approbation. Il lui semble qu'elle souffrira moins lorsque, devant la réalité pitoyable, ils seront deux. Elle explique alors très vite :

— J'ai dit à Larius que je n'avais rien commis de mal. Il n'a pas voulu me croire.

— Quel bêta !

— Il m'a traitée de menteuse.

— Oh !

— Quand j'ai entendu ça, vous pensez si mon sang n'a fait qu'un tour. Si ça avait été un autre que lui qui m'avait dit ça, je n'aurais pas bronché, parce que j'avais ma conscience pour moi. Mais lui, Larius, mon Larius ! Je lui ai crié : « Tu n'es plus mon fiancé. Je ne suis plus ta fiancée. C'est fini ! Va-t-en ! Adieu !... »

Delphine blottie contre la poitrine de son père, pleure. Désiré Toba, affectueusement, lui tape la joue comme il faisait quand elle était petite :

— Il est fiancé, ma bellotte. Il est jaloux. C'est la preuve qu'il t'aime beaucoup ! Tu le reverras. Vous serez tous les deux plus calmes. Tu lui pardonneras...

Elle relève le front pour prononcer énergiquement :

— Jamais, non, jamais... je ne lui pardonnerai...

— Ne dis donc pas de bêtises.

— Je vous jure que je suis sincère.

— Tu l'aimes pourtant !...

— Je l'aimais ! Je ne l'aime plus. Je l'oublierai.

— Si tu peux.

— Je pourrai !

— On dit ça !

— Et on le prouve !

(à suivre.)

CAHORS

Catus

Foire. — La foire du lundi 30 août a été plus importante que celle du 13.

Cours pratiqués : bœufs, foirail bien garni, grande baisse sur le gros bétail.

Moutons : cours des brebis en baisse (4 brebis vendues 1.000 fr.), peu d'agneaux, vendus 20 fr. le kg.

Porcelets : petit apport, vendus à la taxe, 37 fr. le kg.

Oies, 1.500 à 1.600 fr. la paire, suivant âge et grosseur.

Canards commun (de 2 ou 3 jours), 150 à 160 fr. la paire.

Beaucoup de paniers et corbeilles en bois pour vendanger, vendus : les paniers, 40 fr., les corbeilles, 90 fr., le tout enlevé de bonne heure.

Plants : apport réduit, prix excessifs ; choux, de 40 à 50 fr. le paquet.

Fruits et légumes : magasins des revendeurs bien achalandés.

Nombreux marchands forains de bimbeloterie et articles de Paris.

Beaucoup de promeneurs, vacanciers, venus des environs.

Prochaine foire le 22 septembre.

Cazals

Foire. — Notre foire du 27 août a été très médiocre.

Foirail aux volailles : pas d'apport.

Jardinage : Peu approvisionné. Poireaux, 20 et 25 francs ; choux, 25 francs ; salades, 15 francs, le tout le paquet de cent. Melons, en petite quantité, 30 fr., 20 fr. et 10 francs pièce, selon grosseur.

Foirail aux bœufs, peu achalandé ; pas beaucoup de transactions.

Foirail aux cochons. — Deux bêtes seulement ; marché nul.

Paniers à vendange, 40 et 45 fr. pièce ; corbeilles à vendanges, 100 francs pièce, Ecoulement rapide.

Prochaine foire le 27 septembre.

Lalbenque

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, le commandant Miquel, est promu au grade de lieutenant-colonel. Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Montfaucon

La maraude. — Depuis plusieurs jours, les propriétaires se plaignent que leurs jardins, pendant la nuit, sont visités par des maraudeurs qui emportent leurs provisions de denrées.

Des plaintes ont été portées et il faut espérer qu'une enquête permettra de découvrir les maraudeurs.

Puy-l'Evêque

Collecte des volailles et lapins. — Le ramassage des volailles pour la commune de Puy-l'Evêque aura lieu le mercredi 8 septembre à 18 heures légales, place de la mairie.

Ramassage des laines. — La collecte des laines provenant de la tonte des brebis « programme 1943 » se fera pour la commune de Puy-l'Evêque le jeudi 9 septembre de 8 heures à 10 heures légales, dans la cour de la gare de marchandises. Les intéressés sont invités à se faire inscrire au secrétariat de la mairie de 9 heures à 11 h. 30.

Décès. — Lundi ont eu lieu les funérailles de Mme Vve Coutrix, née Lafargue Octavie. Malgré son grand âge (83 ans), elle avait gardé une lucidité d'esprit remarquable. Après la cérémonie religieuse, l'inhumation eut lieu à Prayssac dans le caveau de famille.

Saint-Cirq-Lapopie

Rapatrié. — Notre excellent compatriote M. Planard, prisonnier de guerre en Allemagne, est rentré dans ses foyers en bonne santé.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Quintonine

HELIN Phien, CHATEAUROUX

Visa 846-P-2820

Pour vendre rapidement sans frais

IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES

Cabinet Indicateur Immobilier

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

T. 535

FIGEAC

Figeac

La lauréate lotoise du concours scolaire de la Légion. — Mlle Odette Rives, notre jeune compatriote de Figeac qui a remporté si brillamment le premier prix au concours scolaire national organisé par la Légion française des combattants, est allée recevoir son prix à Vichy, des mains du Maréchal.

Dans ce concours auquel prenaient part tous les élèves de 11 à 14 ans des 25 départements de la zone libre, cette constatation s'impose, un peu humiliante pour eux, que les garçons n'ont pas brillé. C'est en effet une autre fillette, de Lyon, qui a remporté le second prix.

On se rappelle que le sujet du concours, assez intéressant pour ne pas « sécher » consistait à décrire un ouvrier à son travail et de montrer quelles satisfactions, quelles sources de joie un bon artisan peut retirer de l'accomplissement de son œuvre et de la conscience d'un devoir bien accompli.

Notre compatriote avait choisi pour sujet de sa composition la dentellière. Elle en a décrit avec un remarquable esprit de fine observation le travail si délicat et noté avec une juste émotion l'intime joie que l'ouvrière éprouvait à réaliser son œuvre quotidienne.

Elle avait eu souvent l'occasion de voir à Bayeux une vieille ouvrière faisant de la dentelle devant sa porte. Et dans sa composition, Mlle Odette Rives a retracé la vie de cette dentellière, « la bonne Nanou », ouvrière de la vieille trempe, de celles qui aiment l'ouvrage bien fait et qui maintiennent en France les bonnes traditions.

Interrogée à Vichy par un de nos confrères, Mlle Odette Rives lui expliqua comment l'idée lui était venue de choisir ce sujet pour sa composition. Et elle lui dit l'impression qu'elle avait ressentie à être reçue par le Maréchal qui s'était entretenue avec elle avec une paternelle bienveillance, de sa famille, de ses projets, Elle était sortie de cette entrevue bien plus émue des paroles du Maréchal et de son accueil que du Livret de caisse d'épargne de 5.000 francs qu'il lui avait remis au nom de la Légion.

Au moment où notre compatriote rentre à Figeac pour y continuer des études si bien commencées nous lui exprimons nos compliments et nos félicitations.

Bagnac

Grande manifestation patriotique et soirée récréative. — Dimanche 5 septembre, grande manifestation organisée par les anciens combattants des deux guerres au profit du pécule des prisonniers.

10 heures, cour de la Gare, réunion des anciens combattants.

10 h. 30, défilé jusqu'au monument aux morts.

Lever des couleurs, appel des morts. « Marseillaise » chantée par les enfants des écoles.

11 heures, messe solennelle pour les morts des deux guerres.

15 heures, séance récréative, salle de l'école libre, avec un programme de choix, par les comédiens fantaisistes (15 exécutants).

20 h. 30, soirée par les mêmes artistes.

Dans la matinée, vente d'insignes par les jeunes filles de Bagnac. Venez-y nombreux, vous serez les bienvenus.

Marcilhac

Troisième anniversaire de la Légion. — Le troisième anniversaire de la Légion a été fêté simplement et avec dignité. Après le service religieux, une foule nombreuse ayant à sa tête M. Delmas, chef de la Légion cantonale, M. Francoual, chef de la Légion communale, M. le curé, s'est rendue devant le Monument aux Morts de la guerre, préalablement garni de drapeaux. M. Pradines, maire, était présent. Une magnifique gerbe de fleurs a été déposée au pied du cénotaphe, un clairon a fait entendre sa sonnerie, puis M. Delmas a pris la parole. Son allocution fut sobre et émouvante. En terminant, il a fait appel à cette union vraie, à cette union féconde de laquelle, seule, peut sortir une France forte et honorée.

Une quête a été faite au profit des prisonniers.

Une somme de 900 francs a été remise entre les mains du Docteur Cousy, pour le pécule de nos chers exilés.

Saint-Céré

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Roche, ancien épicier, rue du Pont-Neuf, décédé à l'âge de 81 ans.

Aux familles Cobrières, Lapleau, nous adressons nos sincères condoléances.

Pharmacie de service. — Dimanche 5 septembre, la pharmacie Blanié assurera le service.

Cinéma Rex. — Dimanche 5 septembre, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures, Victor Francen, Annie Ducaux dans « La Vierge folle », avec un bon complément et France-Actualités.

Etat-civil. — Naissances : Michel Canet, rue Saint-Cyr ; Claude Couzi, aux Tuileries ; Simone Borie, Bd Gambetta ; Michèle Estival, Bd Carnot ; Henriette Cayrol, à Gary ; Marie Desmazes, rue Faidherbe ; Vincent Chaussadas, quai Jules-Ferry ; Bernard Canet, avenue Docteur-Roux ; Pierre Garcette, rue Maréchal-Pétain ; Louis Fraysse, rue des Fachadoux ; Pierrette Virole, quai des Récollets.

Décès. — Marie Selves, épouse Couzy, retraitée des P.T.T., 84 ans, avenue Charles-Bourseul ; François Vermeil, 70 ans, Hôpital-Hospice ; Céline Borie, 75 ans, Hôpital-Hospice; Cyprien Laribe, 79 ans, Hôpital-Hospice ; Marcelle Archimbaud, 61 ans, Hôpital-Hospice ; Pierre Roche, 81 ans, avenue Charles-Bourseul.

Mariages : Léon Chaussadas, malletier, quai Jules-Ferry, et Armandine Tartayre, quai Jules-Ferry ; Léopold Lagarrigue, cultivateur à Latronquière (Lot) et Henriette Lescombes, rue Montvalent.

Retards de courrier. — Lundi et mercredi de cette semaine les courriers et les journaux ne nous sont pas parvenus dans la journée.

Le Bouyssou

Tombée d'une échelle. — Mme Lestrade, propriétaire au village de David, était monté sur une échelle pour cueillir des fruits, lorsqu'elle perdit l'équilibre et tomba sur le sol.

Dans la chute, Mme Lestrade s'est fracturé une jambe. Elle a reçu les soins nécessités par son état et devra observer un repos de six semaines.

Plus actif ! Moins fatigué

Tel est le rêve de beaucoup. Mais avant tout, il convient d'avoir un organisme minéralisé. C'est à quoi contribuent efficacement les Sels Largan à base de Chlorure de Magnésium dont un flacon de 12 fr. 10 permet de préparer soi-même un litre de solution. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4561.

GOURDON

Gourdon

Cambriolage. — Mme et M. Sisterne, quincaillier, avenue Gustave-Larroumet, à Gourdon, s'étaient absentés pendant quelques semaines.

A leur retour, ils eurent le regret de constater que leur maison avait été cambriolée et que du linge, des vêtements, des chaussures, un poste de T.S.F., de l'argenterie avaient été volés.

Plainte a été portée, une enquête est ouverte.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 4, dimanche 5 septembre, soirée à 21 heures. Dimanche matinée à 15 heures, Victor Francen, Edwige Feuillère, Aimos, dans « Feu », avec un bon complément et France actualités.

Nécrologie. — Samedi dernier est décédée, après une courte maladie, Mlle Laval, institutrice libre, à l'âge de 52 ans. La levée du corps a eu lieu mardi matin 31 août, l'inhumation a eu lieu à Gramat (Lot). Sincères condoléances à toute la famille.

Don. — Mme Bouteaut, concierge à l'abattoir, a versé 100 francs pour les prisonniers de guerre et 100 francs pour les pauvres de la commune. Nos félicitations.

3e *Anniversaire de la Légion.* — Ce fut, avant tout, une manifestation de l'Unité française. Le samedi 28 à 22 heures, la flamme était portée du siège de la Légion au Monument aux Morts parfaitement bien décoré et qui, grâce à un éclairage indirect discret se détachait clairement. Une garde d'honneur fut installée.

Dimanche matin à 10 h. 45, messe solennelle à laquelle assistaient les légionnaires et les autorités de la ville. Foule nombreuse et patriotiquement émue. A 11 h. 45, au Monument aux Morts, rassemblement des légionnaires et des autorités locales. Après la montée des couleurs et le dépôt d'une gerbe, le chef communal prononce une brève allocution et demande à tous de laisser de côté les querelles de personnes et les divergences d'opinions pour faire autour du Maréchal, Chef de l'Etat, l'union des cœurs et des volontés.

Le public, très nombreux, se sépare après une minute de silence.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 5 septembre par la pharmacie Landes, avenue de Rocamadour.

Cinéma Olympia. — Samedi 4 septembre à 21 heures, un grand film : « La Vierge folle », avec un bon complément et France-actualité.

Martel

Accident de vélo. — M. Marcel Sirieys, fils de M. Alain Sirieys, le sympathique directeur de notre Cours complémentaire, se rendait lundi matin 30 août à Gluges à bicyclette, avec plusieurs camarades, Un peu avant d'arriver à ce village il fit une chute. Il a reçu plusieurs blessures, heureusement sans gravité à la tête et à une jambe.

Nous souhaitons à ce jeune homme une prompte guérison.

Payrignac

Probité. — Mme Vve Malbec, de Payrignac, a trouvé trois portefeuilles contenant : le premier, plusieurs billets de 100 francs ; le deuxième, quatre billets de la Loterie nationale, 500 francs et des cartes d'alimentation ; le troisième, 400 francs et des cartes d'alimentation qu'elle s'est empressée de remettre à leurs légitimes propriétaires.

Nos félicitations à Mme Malbec.

Ne plus avoir les reins en bois

Pouvoir se courber et se redresser sans douleurs, voilà un rêve que le rhumatisant peut voir se réaliser en prenant du Gandol. D'abord il est très vite délivré de ses douleurs. Puis, vient l'assouplissement des muscles et des articulations. Avec le Gandol le soulagement est rapide et durable. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2665.

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire du mensuel littéraire, n° 49, « Romans et Nouvelles » : « La Conquête des clairières », roman d'Yves Dermèze ; « Le mystère: du: F. M. 28 », roman policier de Marcel-Pierre Rollin.

Nouvelles et poèmes de Marcel Berger, Paul Carrière, George-Day, J. Durand, Hugues Lapaire, Luc Valti. Textes complets dans chaque numéro.

Notre spécimen contre 15 fr. à C/c P. Clermont-Ferrand 287-09.

Le numéro, 15 francs.

Un bon conseil

Bien des femmes, tourmentées par des lourdeurs de jambes et des bouffées de sang au visage, nous sauront gré de leur avoir signalé les Gouttes Florides. Cette préparation végétale améliore la circulation du sang et a les plus heureux effets. Elle est précieuse notamment au moment du retour d'âge. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3339.

ETUDE DE Me LINOL
notaire à Gourdon (Lot)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
(*Lois des 22 juillet et 17 novembre* 1941)

1° Le domaine de Vayrière, commune de Lavercantière (Lot), 69 hectares, dont 34 en bois : mise à prix : **300.000 francs** (cheptel mort et vif en sus, prix expert).

2° Maison d'habitation, jardin et bois, 45 ares, à la gare de Thédirac (Lot) : mise à prix : **60.000 francs.**

3° Parcelle de pré à la gare de Thédirac : mise à prix : **500 francs.**

Adjudication : étude Me LINOL, notaire à Gourdon, le 17 octobre 1943 à quatorze heures.

Pour renseignements s'adresser à Me LINOL, notaire à Gourdon, dépositaire cahier des charges.

ETUDE DE MAITRE R. SÉGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le six mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié à avoué et à partie,

Entre : Madame MARTIN Raymonde-Jeanne, épouse BLEY Joseph, demeurant à Laborie-Rouge, commune de Prayssac,

Et : Monsieur BLEY Joseph, résidant à Toulouse, rue Alexandre-Fourtanier, numéro cinq,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux BLEY-MARTIN au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Cahors, le 31 août 1943.

Pour extrait. Loco Me SÉGUY, MÉRIC.

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAYRE
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3682 — 3-9-43

PETITES ANNONCES

MACHINES A COUDRE SINGER
Vente — Echange — Réparations
Accessoires
M. Bonaure, 24, rue Clemenceau
CAHORS

Mme ESTRADEL
LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

On demande un APPRENTI COIFFEUR présenté par ses parents. S'adresser chez M. Manrique, coiffeur, 3, place des Boucheries. (Visa n° 301).

On demande de suite DOMESTIQUE agricole de 25 à 45 ans, logé et nourri, sachant labourer. S'adresser au bureau du Journal.

A vendre PETITE PROPRIETE 2 ha et demi. Bonne terre, gare 2 km. S'adresser : Comptoir Immobilier A. Tulet, 39, rue Mascoutou, Cahors.

SALON DE COIFFURE pour dames à louer à Cahors. S'adresser à M. Labat, Président du syndicat des coiffeurs.

On demande : un OUVRIER TAILLEUR, une demi-ouvrière et une apprentie. Servan, tailleur, Cahors (Visa N° 508).

Il a été perdu une ALLIANCE EN OR. Prière de la rapporter au Bureau du Journal.

PARENTS !

Ne décidez rien concernant l'avenir de vos enfants sans avoir consulté

LES COURS PIGIER

La valeur de l'Enseignement donné, les méthodes appliquées, l'expérience acquise par 90 années d'Enseignement pratique font des Cours Pigier des Cours universellement reconnus.

Renseignements gratuits donnés tous les jours.

Prix forfaitaires.

Facilité de paiement, facilité de placement.

Titres de capacité délivrés en fin d'études.

MAITRE DE CHAI, veuf, sérieux, 52 ans, demande place. Léon GOMBERT, 219, rue du Jardin-Public, Bordeaux.

Vendrai INSTon COMPte CHAUF. CENTRAL par cuisinière Idéal N° 2. 3 radiateurs, 18 élts tuyauterie et accessoires. Exct état. A. PAYSSOT, 27, rue Labarre, Cahors.

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G), les plus belles de la région.

Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3.

LES COURS PIGIER

n'arrêtent pas leur service
DE TRAVAUX DE COPIE
(Dactylographie et Polycopie)
pendant les vacances scolaires

Consultez-les pour vos :
CIRCULAIRES AVEC DESSINS,
CONVOCATIONS,
LETTRES AVEC EN-TETE,
PROGRAMMES,
PRIX-COURANTS,
DEVIS,
BULLETINS,
COURS POLYCOPIES, etc..., etc...

Travail rapide et soigné — Prix modérés
Discrétion absolue

Tél. 4.40. — 12, Bd Gambetta, *Cahors*

Bureaux ouverts *tous les jours* de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Cherche LOCAL ou APPARTEMENT pouvant servir de bureaux. Ecrire au Bureau du Journal.

L'INDICATEUR IMMOBILIER PRESENTE LES AFFAIRES DE LA SEMAINE

Cahors, un km. ville : CABANON, vaste terrain, truffières importantes. Prix : 12.000 fr.

Cahors, proximité ville : VERGER et JARDIN POTAGER, toutes cultures. Façade clôturée 15 m. sur route nationale. Deux maisons avec citerne, fosse à purin. Soixante fruitiers plein rapport. Superficie totale : 3.000 m², 2.000 m² en culture. A débattre.

Cahors : MAISON RAPPORT : 7.600 fr. 8 pièces dont magasin, cave et grenier. Eau, gaz, électricité. Prix : 135.000 fr.

Cahors : EMPLACEMENT A BATIR, 1.000 m² clôturés. Très belle exposition. A débattre.

Région Montcuq : PROPRIETE RURALE, 13 ha polyculture. Maison, grange et hangar. Prix : 120.000 fr.

Catus : BEL IMMEUBLE 13 pièces. Libre à la vente. A débattre.

Région Catus : MAISON DE CAMPAGNE, 3 pièces. Grange, dépendances. Terrain : 55 ares. Prix : 40.000 fr.

Région Puy-l'Evêque : FERME 10 ha. Aménagement moderne. Maison et dépendances état neuf. Eau, électricité. Cheptel mort au complet, cheptel vif. Prix : 400.000 fr.

Dans gros canton très commerçant : FONDS HOTEL-RESTAURANT, très ancienne maison, vendu avec l'immeuble. A débattre.

A céder : LIGNE AUTOBUS subventionnée, tout matériel.

A céder : PAPETERIE-LIBRAIRIE-BIBLIOTHEQUE, magasin deux vitrines, logement 6 pièces. Chiffre d'affaires : 150.000 fr. par mois. Bénéfice : 4.000 fr. par mois. Prix : 150.000 fr.

L'Indicateur Immobilier
source des bonnes affaires
R. MARATUECH
109, Bd Gambetta, Cahors — Tél. : 535

COMPTOIR IMMOBILIER
ALBERT TULET
39, rue Mascoutou, 39 - CAHORS
Successeur de Me Flaujac
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE
TERRAINS -:- GÉRANCE -:- LOCATION